

# Séances d'information destinées aux proches accompagnant une personne vulnérable

### Dates et lieux des prochaines réunions

## EXERCER UNE MESURE D'HABILITATION FAMILIALE : Quels droits, quelles démarches?

<u>Le mercredi 26 mars 2025</u> de 10h à 12h00 Maison des Associations - 6, Cours des Alliés à RENNES (Salle 205)

## « EXERCER la fonction de TUTEUR, CURATEUR : quels droits et devoirs ? Les 1ères démarches »

Le mercredi 23 avril 2025 de 9h30 à 11h30 Maison des Associations -6, Cours des Alliés à RENNES (Salle 204)

#### « CAFE de la TUTELLE »

Vous êtes tuteur, curateur ou habilité pour un proche, Vous souhaitez obtenir des informations et échanger sur votre rôle et vos missions, rejoignez-nous

Le mercredi 18 juin 2025 de 9h30 à 11h30 A la Maison des Aînés et des Aidants -34, place du colombier à RENNES (Salle Hermine)

Les séances d'information sont animées par des **professionnels** du Dispositif de Soutien aux Tuteurs Familiaux

Pour participer à ces réunions vous devez être préalablement inscrit. **Programme et inscription au verso** 



UDAF 35

1, Rue du Houx - 35700 RENNES
Tél: 02 30 03 95 60
tuteursfamiliaux35@stf35.fr



#### **PROGRAMME**

#### **« EXERCER UNE MESURE D'HABILITATION :**

Quels droits, quelles démarches ?»

Présentation de la mesure d'habilitation familiale Quels pouvoirs et quels effets ? Les premières démarches de l'aidant familial habilité Quelle responsabilité? Questions, échange avec les participants

Remise d'une documentation juridique et pratique

### « EXERCER LA FONCTION DE TUTEUR, CURATEUR :

Quels droits et devoirs ? Les 1ères démarches...»

Présentation des différentes mesures de protection Les premières démarches de l'aidant familial chargé d'une mesure de protection Information et consentement aux soins de la personne protégée Lieux et personnes-ressources selon situations gérées Questions, échange avec les participants

Remise d'une documentation juridique et pratique

#### « CAFE de la TUTELLE »

Vous êtes mandaté pour exercer une mesure pour un proche: Quelles missions, quelles obligations?

Pendant ce temps convivial, vous pourrez échanger avec l'intervenant et les autres participants sur votre rôle, les démarches à effectuer, vos obligations, vos missions dans la défense des droits des personnes protégées

Café, thé, boissons proposées.

COUPON-REPONSE à retourner au dispositif de Soutien aux Tuteurs Familiaux—Inscription obligatoire (nombre de places limité)
M. Mme:
Adresse
Tél.* :
Adresse mail*:@@
(*pour vous prévenir en cas d'annulation)
Participera à la séance du mercredi 26 mars (habilitation familiale)
Participera à la séance du mercredi 23 avril (Droits et devoirs du tuteur, curateur) ☐OUI ☐NON
Participera à la séance du mercredi 18 juin (Café tutelle)